



N° AT 25-89

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation d'interdire le stationnement et la circulation à l'occasion

Du Marché de Noël 2025

Parc Simone Veil

Le samedi 13 décembre 2025

Commune de Pougues-les-Eaux,

LE MAIRE DE LA VILLE DE POGUES LES EAUX,

VU l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la demande de l'organisateur d'installer un Marché de Noël sur le Parc Simone Veil le samedi 13 décembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur le Parc Simone Veil, commune de Pougues-Les-Eaux, afin de faciliter l'installation des commerçants.

ARRÊTE

**Article 1er :** Le Maire interdit le stationnement sur le Parc Simone Veil du **vendredi 12 décembre 2025 18 h30 au samedi 13 décembre 2025 21h.**

Tout stationnement sera considéré comme gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

**Article 2 :** Le Maire interdit la circulation Parc Simone Veil **le samedi 13 décembre 2025 de 06h jusqu'à 21h.**

**Article 3 :** Une déviation sera mise en place comme suit :

- Le Parc Simone Veil ne sera pas accessible aux véhicules venant de la place Chapal qui seront déviés rue des Gravières puis rue Mère Grand.
- Un panneau déviation sera positionné intersection rue Boutron/rue des Gravières en direction de la rue Mère Grand.

**Article 4 : L'ensemble de la signalisation sera prépositionnés par les services techniques et devra être mise en place par le pétitionnaire dès 06h le samedi 13 décembre 2025 (heure d'interdiction de circulation).**

**Article 5 :** Le Maire de Pougues-les-Eaux, les Services Techniques, l'ACAP, Madame La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de MARZY et la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 26 novembre 2025.



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

[mairie@ville-pouguesleseaux.fr](mailto:mairie@ville-pouguesleseaux.fr)



VILLAGES ÉTAPES

FAITES UNE PAUSE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Villages d'avenir

